

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 30 septembre 2015 portant désignation des  
membres de la commission centrale de gestion des emplois  
pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel  
subventionné, ordinaire et spécialisé**

**A.Gt 20-03-2019**

**M.B. 23-05-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 5, 13, § 1<sup>er</sup>, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2015, du 11 avril 2017, du 6 novembre 2017, du 17 octobre 2017, du 24 novembre 2017 et du 22 mars 2018;

Considérant qu'il convient de remplacer les présidents démissionnaires ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, les mots «M. Christian NOIRET, directeur général adjoint» sont remplacés par les mots «M. Arnaud CAMES, directeur».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 mars 2019.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification  
administrative,

A. FLAHAUT

